

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 2016

Étaient présents : BARANGER Edouard, BAILLET Chantal, DELRUE Emmanuel, EUTROPE Olivier, MEUNIER Maryse, MENAN Mathieu, PICHON-ROGER Delphine, THEVENIN Anne-Marie, VIAU Catherine.

Absente excusée : L'HOPITAULT Marie-Hélène

Absent : DAUDON Philippe

Date de convocation : 24 octobre 2016

Monsieur MENAN Mathieu est élu secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal

1. Demande de fonds de concours pour l'achat de foncier
2. Possibilité de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques à destination des collectivités
3. Renouvellement du contrat Segilog
4. Contrat pour le déneigement
5. Achat d'un godet pour le tracteur
6. Indemnités aux comptables du Trésor
7. Spectacle pour les vœux du maire
8. Changement de stores pour la salle de réunion
9. Informations sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
10. Prochaines commissions,
11. Questions diverses

1) Demande de fonds de concours pour l'achat de foncier

Madame le Maire rappelle le projet d'achat d'un terrain situé rue Gallicher ainsi que du hangar situé sur cette parcelle. Le hangar pourrait être transformé en atelier municipal pour du stockage et ce en remplacement de la location d'une partie de grange appartenant à Monsieur Roux.

Ce projet peut bénéficier du fonds de concours 3^{ème} Génération proposé par la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus.

La commune dispose de dotations au titre de ce fonds à hauteur de 27 729,00 euros sur les années 2015-2017. La dotation restante pour ce fonds est de 16 117,72 euros. En effet 3059,92 euros ont été utilisés pour le réaménagement des aires de jeux et 8 551,36 euros pour l'aménagement et la sécurisation des ponts de la Rampenne.

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter la dotation du fonds de concours 3^{ème} Génération de la communauté d'agglomération de Bourges Plus pour l'achat de foncier et ce à hauteur du montant disponible à savoir 16 117,72 euros, et de valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Acquisition foncier	45 000,00 €	Fonds de concours 3 ^{ème} génération	16 117,72 €
		Autofinancement	28 882,28 €
TOTAL	45 000,00€		45 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte et ce à l'unanimité la proposition de madame le Maire, à savoir :

La sollicitation de la dotation du fonds de concours 3^{ème} Génération de la communauté d'agglomération de Bourges Plus pour l'achat de foncier et ce à hauteur du montant disponible à savoir 16 117,72 euros, et valide le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Acquisition foncier	45 000,00 €	Fonds de concours 3 ^{ème} génération	16 117,72 €
		Autofinancement	28 882,28 €
TOTAL	45 000,00€		45 000,00€

2) Possibilité de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques à destination des collectivités

Depuis le 22 juillet, le territoire de la communauté d'agglomération de Bourges est lauréat de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). A cette occasion, BOURGES PLUS a présenté un programme d'actions territorialisées pour mettre en œuvre les grands principes de la transition énergétique et écologique, à savoir

1. La réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment et l'espace public : rénovation énergétique et construction de bâtiments publics à énergie positive, rénovation énergétique de logements, modernisation de l'éclairage public, installation d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
2. La diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports : renouvellement des flottes de véhicules publics par des véhicules propres, aménagement de l'espace public pour favoriser la mobilité propre (installation de places de stationnement réservées aux véhicules électriques, de pistes cyclables et de parc à vélos sécurisés, d'aires de co-voiturage...) accompagnement des entreprises dans l'élaboration de Plan de Déplacements des Entreprises..
3. Le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets : distribution de composteurs individuels, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets à la source et équipements de traitement/valorisation innovants.
4. La production des énergies renouvelables : programme de déploiement des énergies renouvelables locales (réseaux de chaleur biomasse, méthaniseur agricoles et industriels, solaire thermique, parcs éoliens et photovoltaïque, cogénération, récupération de la chaleur fatale et géothermie
5. La préservation de la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable : démarche zéro pesticides, réflexions autour d'un urbanisme durable adapté aux risques, au respect de la biodiversité et au changement climatique, déploiement de projets de plantations et de reboisement...
6. Le développement de l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale : financement participatif des projets, programmes d'éducation à l'environnement, dispositif d'animation territoriale comme le défi « famille à énergie positive »..

La démarche pilotée par la communauté d'agglomération a permis au territoire de bénéficier d'une enveloppe financière de 500 000EUR, partagée entre 7 bénéficiaires qui ont pu identifier des projets liés à la transition énergétique. Cet accompagnement financier s'est traduit par la signature d'une convention particulière d'appui financier entre l'Etat, Bourges Plus et les communes bénéficiaires.

Le statut de lauréat accordé au territoire de BOURGES PLUS donne la possibilité, avec l'encouragement de l'Etat, de proposer un avenant à cette convention qui permettrait de mobiliser potentiellement 1 500 000EUR de crédits d'Etat supplémentaires pour la mise en œuvre de projets liés à la transition énergétique et écologique.

Ainsi, et dans ce cadre, la commune de Lissay Lochy pourrait présenter le projet suivant : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouvel atelier municipal, étant entendu que ce projet de développement d'une énergie renouvelable est compatible avec les orientations de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et du cadre d'intervention de la démarche TEPCV.

La toiture du hangar en passe d'être acquise par la commune a besoin d'être refaite. Madame le maire propose la mise en place de panneaux photovoltaïques afin de rénover la toiture et de solliciter la subvention à hauteur de 80 %. Un premier devis a été chiffré à 24 714,29 euros TTC pour la pose de panneaux photovoltaïques couvrant une surface totale de 60m².

Madame le maire propose au conseil municipal d'engager la commune dans la démarche « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et à solliciter l'aide de la TEPCV pour la réalisation de pose de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité l'engagement

- de l'étude de projet de réalisation de pose de panneaux photovoltaïques
- de s'inscrire dans la démarche « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)
- de solliciter l'aide de la TEPCV pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents

3) Renouvellement du contrat SEGILOG

La société Segilog est le fournisseur des logiciels de comptabilité, de paye, état civil, recensement militaire et des élections.

Madame le Maire fait part des modalités du contrat.

Le contrat est valable pour une durée de trois ans, les tarifs sont les suivants

Maintenance formation : 151 € HT par an (142 € HT pour la période 2006-2009)

Droits de cession : 1359 € HT par an (1278 € HT pour la période 2006-2009)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise et ce à l'unanimité le maire à signer le contrat d'une durée de trois ans avec la société Segilog au tarif énoncé ci-dessus.

4) Contrat déneigement

Madame le maire fait part de la possibilité de renouveler le contrat de déneigement. L'an dernier le devis d'une intervention était de 875,58 euros Hors Taxes. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à leur service.

Cette année la proposition est de 893,53 euros Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide et ce à l'unanimité, le devis D16/01142 de 893,53 euros HT de la société Palin Espaces Verts pour le contrat de déneigement.

5) Achat d'un godet pour le tracteur

Monsieur Delrue en charge de l'entretien présente le devis d'un montant de 5104,00 euros HT de la SARL Jamo pour l'achat d'un godet.

Après délibération, la décision est reportée dans l'attente de précisions sur les caractéristiques du matériel proposé.

6) Indemnités de conseil allouées au comptable du trésor

Madame le maire donne lecture du courrier de Madame LEJAY Agnès, comptable du trésor, concernant l'attribution d'indemnités de conseil.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide, et ce à 8 voix pour et une contre, de demander le concours du comptable du trésor pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil aux taux plein ;

Et déclare que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame LEJAY Agnès, receveur municipal.

7) Spectacle pour les vœux du maire

Madame Meunier Maryse fait part de la dernière réunion de la commission jeunesse loisirs lors de laquelle il a été présenté différents spectacles. Le choix s'est porté sur l'association Beezprod. Le coût est de 900,00 euros pour un spectacle de Music Hall pour enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité le spectacle proposé par l'association Beezprod pour un montant de 900,00 euros.

8) Changement des stores pour la salle du conseil

Madame le maire présente le devis de la société Sodclair pour le changement des stores de la salle du conseil. Un store a déjà été remplacé, la modification permet aux stores de rester « solidaire » de la porte et de ne plus se coincer et donc s'abimer lors des manipulations de la porte.

Le devis pour trois stores est de 594,00 euros HT soit 712,80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à 5 voix pour et 4 contre.

9) Information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devra être approuvé au plus tard le 31 décembre 2019. Il traduira le projet politique d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire de l'agglomération berruyère.

Comme tout PLU il comprendra :

- Un projet d'aménagement et de développement Durable (PADD)
- Un plan de zonage
- Les orientations d'aménagement et de programmation
- Un règlement

Le PLUI tiendra compte des spécificités des communes et de leur PLU respectifs.

Des règles communes pourront être établies et le PLUI intégrera le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le Programme Local de l'Habitat.

Les modalités de concertations publiques sont les suivantes :

Mise à disposition d'un registre d'observation du public

Mise à disposition du public de toutes pièces administratives liées à la procédure d'élaboration (délibérations, publicités..) et de tout article ou note de présentation de la démarche.

Mise à disposition du porter à connaissance et de la note d'enjeux.

Organisation d'au moins une réunion publique par commune à prévoir en amont du débat en conseil du PADD.

Mise à disposition des documents d'études au fur et à mesure de leur élaboration au siège de la communauté d'Agglomération.

Mise à disposition d'informations sur le site internet de Bourges Plus.

Date des prochaines commissions

Conseil municipal : 5 décembre 2016 à 19h30

QUESTIONS DIVERSES

Les vœux du maire seront le 7 janvier 2017

La date du repas des anciens est fixée le 21 janvier 2017 au restaurant « Le clos de Rougemont ».

Madame le maire présente le devis de l'association le Relais pour les plantations dans le cadre de Plantons le décor. Le devis est d'un montant de 2 200 euros pour 300 mètres linéaires de haies mellifères.

La fête de la musique aura lieu le 17 juin 2017.

Madame le Maire fait part de l'invitation au repas de la Sainte Barbe des sapeurs-pompiers de Levet qui aura lieu le 3 décembre.

Séance levée à 21h26
et ont signé les membres présents

Liste des décisions prises lors de la séance du 8 novembre 2016 :

Points à l'ordre du jour et numéro de décision de l'année :

- 33. Demande de fonds de concours pour l'achat de foncier
- 34. Possibilité de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques à destination des collectivités
- 35. Renouvellement du contrat Segilog
- 36. Contrat pour le déneigement
- 37. Indemnités aux comptables du Trésor
- 38. Spectacle pour les vœux du maire
- 39. Changement de stores pour la salle de réunion

Catherine VIAU		Emmanuel DELRUE	
Maryse MEUNIER		Philippe DAUDON	Absent
Chantal BAILLET		Anne-Marie THEVENIN	
Marie-Hélène L'HOPITALT	Absente excusée	Edouard BARANGER	
Delphine PICHON ROGER		Mathieu MENAN	
Olivier EUTROPE			